

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 680 456**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **91 10514**

⑤1 Int Cl⁸ : A 48 B 11/02

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 20.08.91.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : 26.02.93 Bulletin 93/08.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : CRISTEA Dorin Aurel Georges —
FR.

⑦2 Inventeur(s) : CRISTEA Dorin Aurel Georges.

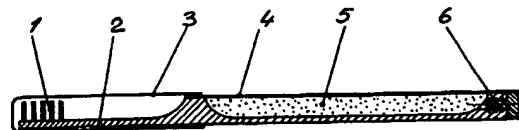
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire :

⑤4 Brosse à réservoir.

⑤7 L'invention concerne un dispositif qui réunit dans un
seul produit une brosse et un réservoir contenant la sub-
stance utilisée pour le brossage.

Il est constitué d'une brosse (1) dont le manche creux (2)
forme avec la paroi souple (4) un réservoir dans lequel est
placée la substance (5), utilisée pour le brossage. La
brosse (1) comporte un capuchon (3) et le réservoir, un
bouchon (6). Une pression des doigts sur la paroi souple
(4) de par l'extérieur, permet d'évacuer la substance conte-
nue dans le réservoir.



FR 2 680 456 - A1



La présente invention concerne un dispositif qui réunit dans un seul produit une brosse et un réservoir contenant la substance utilisée pour le brossage.

Le brossage est traditionnellement effectué à l'aide d'une brosse
5 tandis que la substance utilisée pour le brossage se trouve séparée dans un tube ou dans une boîte.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient. Il comporte une brosse dont le manche a une partie creuse. Sur le manche sont fixées une ou plusieurs parois souples et qui
10 forment avec le manche creux une sorte de réservoir tubulaire. Une simple pression sur les parties souples du réservoir permet l'évacuation de la substance contenue à l'intérieur. L'extrémité du réservoir est prévu d'un bouchon.

La figure 1 représente en coupe longitudinale le dispositif
15 selon l'invention.

La figure 2 représente en coupe transversale ce dispositif.

La figure 3 représente en coupe longitudinale une variante de ce dispositif.

La figure 4 représente en coupe transversale une variante de
20 ce dispositif.

Le dispositif représenté sur les figures 1 et 2 comporte une brosse (1), le manche creux (2) et un capuchon de protection (3). Sur le manche (2) est fixée la paroi souple (4) qui peut être opaque ou transparente. Les parties creuses du manche sont prévues de
25 pentes pour qu'on puisse vider entièrement le réservoir, en poussant sur la paroi souple de par l'extérieur avec les doigts. Entre la partie creuse du manche et la paroi souple, est placée la substance (5) utilisée pour le brossage. Le manche (2) est pourvu d'un bouchon (6).

30 Dans la forme de réalisation selon les figures 3 et 4, le manche (2) présente deux parois souples (4). Cette variante permet d'augmenter la quantité de la substance (5) utilisée pour le brossage.

Selon une variante non illustrée, le manche (2) et la paroi souple (4) peuvent former une seule pièce, par le fait qu'une zone
35 de moindre épaisseur du manche constitue la paroi souple.

REVENDEICATIONS

- 1) Brosse à réservoir, caractérisé en ce qu'il comporte une brosse (1) avec un manche creux (2) sur lequel est fixée la paroi souple (4) formant un réservoir où se trouve la substance (5) utilisée pour le brossage, présentant le capuchon (3) de la brosse et le bouchon (6) du réservoir.
- 5
- 2) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les parties creuses du manche (2) sont prévues de pentes.
- 3) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le manche (2) comporte plusieurs parois souples (4).
- 10
- 4) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les parois souples (4) sont transparentes.
- 5) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la paroi souple (4) constitue une partie du manche (2), dans une zone de moindre épaisseur.

1/1

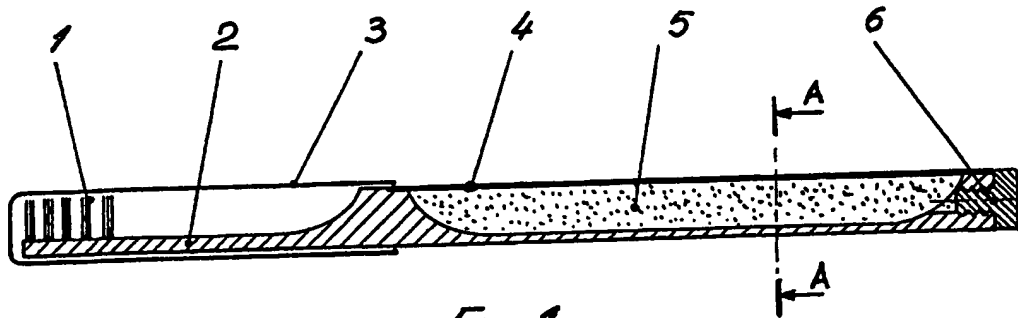


Fig. 1

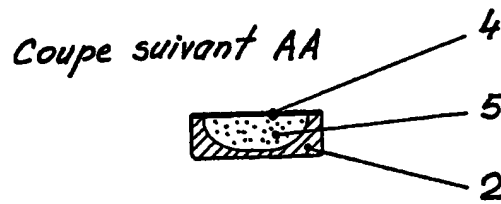


Fig. 2

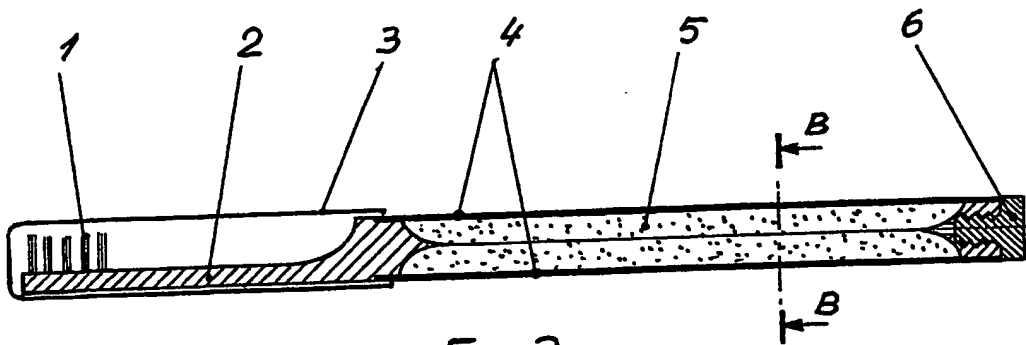


Fig. 3

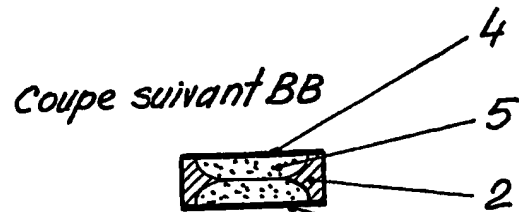


Fig. 4